

AVANT-PROPOS

Chaque année réserve son lot de surprises et la récolte 2016 n'a pas fait exception. Alors que le printemps laissait entrevoir de bonnes récoltes et que nous nous préparions à devoir déclasser des céréales panifiables, les rendements ont déçu les producteurs.

« Je n'ai jamais vu ça », a-t-on entendu à de nombreuses reprises. A défaut de déclasser, des importations complémentaires ont été nécessaires pour assurer l'approvisionnement des meuniers en céréales.

Les mesures de gestion de l'offre sont donc plus nécessaires que jamais. Le cas des oléagineux nous a montré que les réductions de la production pour liquider les excédents permettaient de maintenir les prix payés aux producteurs. Bien sûr, ces réductions ne se font pas de gaieté de cœur, mais elles constituent le seul moyen efficace.

Pour les céréales panifiables, la gestion de l'offre repose sur deux piliers : les déclassements et les mesures privées dans le cadre de la loi chocolatière (soutiens à l'exportation). Suite au changement de système prévu pour le 1^{er} janvier 2019, la filière céréalière est mise au défi de trouver une solution alternative aussi efficace et bon marché et n'augmentant pas la charge administrative pour les différents échelons. Tout cela quasi sans soutien de la Confédération.

Malheureusement, ce manque de soutien ne se limite pas à la loi chocolatière. La volonté d'ouverture des frontières, la facilitation des importations, le manque de réaction face à des lacunes flagrantes dans la protection à la frontière pour les céréales fourragères, la force du franc qui pèse sur l'économie suisse depuis bientôt trois ans... La liste est longue

et les relations au sein des filières agro-alimentaires deviennent tendues.

Malgré cela, nous pouvons nous réjouir d'être à la base d'une branche où les discussions restent constructives. Le maintien des prix indicatifs pour la récolte 2017, nouveaux débouchés pour le colza HOLL, les réflexions en cours pour mieux mettre en valeur les céréales fourragères et augmenter leur rentabilité pour les producteurs sont des exemples parlants.

Le niveau de production en Suisse doit être maintenu, sans quoi les importations vont encore augmenter. Et personne n'en sortira gagnant : ni les paysans, ni l'environnement, ni les transformateurs, ni même les consommateurs.

Nous sommes à la base d'un pan important de notre économie, par le biais des filières agro-alimentaires. Nous devons lutter sans relâches pour conserver des conditions-cadres permettant de maintenir les volumes produits, car tout le monde en ressort gagnant.



Fritz Glauser, Président FSPC

TABLE DES MATIÈRES

1	POLITIQUE ET MARCHÉ	2	3	COLLABORATIONS	10
	POLITIQUE AGRICOLE	2		SWISS GRANUM.....	10
	CÉRÉALES PANIFIABLES	2		AUTRES ORGANISATIONS	11
	LOI CHOCOLATIÈRE	3	4	PROMOTION	12
	CÉRÉALES FOURRAGÈRES	4		ASSOCIATION « PAIN SUISSE » (APS).....	12
	MARCHÉ DES OLÉAGINEUX.....	4		ASSOCIATION « HUILE DE COLZA SUISSE » (AHCS)	12
	ACCORD DE LIBRE-ECHANGE.....	5		SUISSE GARANTIE.....	13
	SWISSNESS	5		AGRO MARKETING SUISSE (AMS)	13
2	ACTIVITÉS DE LA FSPC	5	5	STATISTIQUES	14
	ORGANES.....	5			
	COMMUNICATION.....	7			
	GESTION DE L'OFFRE.....	8			
	PRISES DE POSITION ET INTERVENTIONS	9			

I POLITIQUE ET MARCHÉ

POLITIQUE AGRICOLE

Les effets de la politique agricole sont problématiques pour les exploitations de grandes cultures situées en zone de plaine. Durant la période sous revue, seules des petites adaptations des ordonnances agricoles ont eu lieu, avec parfois des conséquences importantes et la nécessité d'un engagement conséquent pour la FSPC.

Limite de Fr. 70'000.-/UMOS

Les coefficients UMOS ont été adaptés le 1^{er} janvier 2016 en raison de l'évolution de la mécanisation. Les exploitations de grandes cultures tendanciuellement extensives (extenso ou bio) atteignent par conséquent plus rapidement la limite maximale des paiements directs de Fr. 70'000.-/UMOS. La FSPC, en collaboration avec les chambres d'agriculture romandes, s'est engagée pour que les contributions aux systèmes de production (bio, extenso) soient exclues du calcul, pour éviter que des exploitations soient pénalisées alors que leurs structures n'ont pas été modifiées. L'objectif étant un statu quo des paiements directs malgré les adaptations des facteurs UMOS.

Initiative de l'USP et contre-projet

Après avoir récolté près de 150'000 signatures en un temps record, en 2014, l'initiative de l'USP a été discutée au Parlement, avec quelques rebondissements. Un premier contre-projet du Conseil fédéral, finalement abandonné, a été suivi par l'approbation par le Conseil national de l'initiative de l'USP, en mars 2016. La Commission de l'Economie et des redevances du Conseil des Etats a finalement proposé un contre-projet, validé par le Conseil fédéral et accepté par le Parlement le 14 mars 2017. Suite à cela, le Comité d'initiative a décidé de retirer son initiative, ce qui signifie que le peuple suisse votera uniquement sur le contre-projet le 24 septembre 2017.

Ce contre-projet est soutenu par le Conseil fédéral, le Parlement et tous les partis politiques ; il représente un concept global permettant d'inscrire la sécurité alimentaire dans la Constitution, de protéger les terres cultivables et de produire des denrées alimentaires adaptées aux conditions locales et protégeant les ressources naturelles.

CÉRÉALES PANIFIABLES

En 2016, les céréales panifiables ont fortement subi les conditions météo défavorables, avec comme conséquence des rendements historiquement bas. En moyenne suisse, les rendements ont à peine atteint 45 dt/ha, soit 25 % de moins qu'une année « normale ». Les faibles poids à l'hectolitre et les problèmes régionaux de mycotoxines ont encore renforcé la problématique de l'approvisionnement indigène, puisqu'au final seules 315'000 t avaient la qualité nécessaire à la panification.

Même en tenant compte des stocks stratégiques issus des récoltes précédentes, le manque calculé et validé par les membres de swiss granum se montait à environ 30'000 t. Une demande d'augmentation du contingent tarifaire N°27 de cette quantité a ainsi été déposée à l'OFAG, avec pour condition que les importations supplémentaires se fassent sur le premier semestre 2017 uniquement, soit avant la récolte suivante.

Depuis la récolte 2014, deux demandes d'augmentation du contingent tarifaire ont dû être faites (printemps 2015 et 2017), contre une année de déclassement (récolte 2015). Cette situation prouve d'une part que les surfaces actuelles de céréales panifiables atteignent le minimum pour assurer un approvisionnement stable et, d'autre part, que des réflexions sur des stocks stratégiques doivent être faites au sein de la filière.

Au niveau de la protection à la frontière pour les céréales panifiables, la charge douanière est restée à son maximum de Fr. 23-/dt sur toute la période sous revue. Ce maximum, fixé dans l'ordonnance sur les importations agricoles (OIAgr), cumulé à des prix européens très bas et à un cours de l'Euro faible, a eu pour conséquence des prix à l'importation aux environs de Fr. 46.-/dt pour un blé de qualité Top, soit nettement moins que le prix de référence de Fr. 53.-/dt fixé dans l'OIAgr.

Grâce à une volonté commune de tous les échelons de la filière de maintenir une production et une transformation en Suisse, les prix indicatifs pour les céréales panifiables ont pu rester stables pour la récolte 2016, ce qui donne un signal positif pour la suite. Il est réjouissant de constater que ces prix indicatifs ont été atteints dans la plupart des paiements aux producteurs, signe que les échelons en aval peuvent mettre en valeur la production suisse à sa juste valeur.

Problématique des importations de blé à des fins techniques

Si des céréales panifiables sont importées à des fins techniques (fabrication d'amidon), le droit de douane est très faible, pour autant qu'au minimum 55 % de la farine produite soit utilisée à ces fins.

Actuellement, sur 100 kg de céréales importées à des fins techniques, au moins 55 % doivent servir à la fabrication d'amidon. Viennent ensuite 20 % de farine qui peuvent être commercialisés dans le secteur panifiable, alors que les 25 % restants constituent les sous-produits de meunerie.

Une demande a été déposée à l'Administration fédérale des douanes pour augmenter le rendement minimal de 55 % à 75 %, ce qui limiterait les possibilités d'utilisation dans le secteur panifiable.

Les quantités de céréales « techniques » importées ont doublé au cours des trois dernières années, produisant environ 12'000 t de farine panifiable.

Lors des discussions avec la Fédération suisse des meuniers (FMS), la FSPC a appris que la demande en farine blanche en Suisse a augmenté ces dernières années. Les farines techniques permettent d'obtenir de la farine blanche et offrent dans un même temps une possibilité d'écoulement pour les farines de deuxième mouture. Une augmentation du taux technique à 75 % ne permettrait plus à la production en Suisse d'amidon d'être rentable. La quantité de farine blanche produite aujourd'hui par le biais des farines techniques ne serait pas produite à base de céréales suisses, mais importée, car l'écoulement des farines de deuxième mouture ne serait plus possible. Ainsi, il ne résulterait pas de plus-value pour les producteurs suisses et la quantité moulue par les meuniers serait réduite, créant ainsi une pression sur les prix aux producteurs.

La FSPC n'a par conséquent pas soutenu la demande d'augmentation du rendement minimal, ne voyant pas d'avantage pour la production céréalière indigène.

Le 5 juillet 2017, les prix indicatifs « récoltes » pour les céréales panifiables 2017 ont pu être fixés. Ils restent au même niveau que les prix indicatifs 2016, ce qui donne un signal positif pour la production et la transformation de matières premières indigènes.

Problématique des sous-produits de meunerie

Les débouchés pour les sous-produits de meunerie, à savoir le son principalement, ont fortement diminué suite à l'introduction du programme PLVH (production de lait et de viande basée sur les herbages). En effet, le son n'est pas compté dans les fourrages de base pour la PLVH et son intégration dans les aliments fourragers devient limitée, au vu de sa faible valeur énergétique. L'écoulement de ce sous-produit, dont la valeur est sous-estimée, devient problématique, certaines quantités arrivant même dans les installations de biogaz.

La FSPC, en collaboration avec la filière céréalière, défend le fait que le son soit compté dans les fourrages de base pour la PLVH, afin de garantir les débouchés pour ces sous-produits. Une correction de l'ordonnance permettrait d'éviter une pression indirecte sur le prix des céréales par manque de possibilité d'écoulement des sous-produits.

LOI CHOCOLATIÈRE

La FSPC participe au „groupe de pilotage pour l'exportation de denrées alimentaires“ de l'Administration fédérale des douanes. Ce groupe de travail a un rôle consultatif pour l'utilisation des moyens financiers dans le cadre de la loi chocolatière.

Aides à l'exportation de la Confédération

Pour l'année civile 2016, le budget de la Confédération était de Fr. 94.6 millions, dont Fr. 13.0 millions pour le secteur céréalier. La participation de la Confédération a été revue régulièrement, variant selon les mois entre 40 % et 85 % de la différence de prix de la farine entre la Suisse et l'Union européenne. Pour l'année civile 2017, le secteur céréalier a obtenu Fr. 12.7 millions, soit 13.45 % d'un budget total de Fr. 94.6 millions.

Aides à l'exportation par la filière

Le reste de la différence de prix est jusqu'à 97.5% à charge de la FSPC et de la FMS. Les 2.5% restants sont à charge des entreprises exportatrices. En 2016, la FSPC a participé à hauteur de Fr. 4.8 millions pour garantir l'écoulement de 37'600 tonnes de farine indigène exportée sous forme de produits transformés. Ces soutiens sont financés par le fonds d'allègement de marché.

Alternative aux soutiens à l'exportation

L'OMC a décidé, en décembre 2015 à Nairobi, de supprimer les soutiens à l'exportation. Afin de préparer une solution de remplacement et de pouvoir la tester dans les délais convenus, le Conseil fédéral souhaite qu'une alternative soit mise en place au 1^{er} janvier 2019.

Depuis la décision de l'OMS, de nombreuses discussions ont eu lieu entre les partenaires concernés de la filière et l'Administration fédérale (SECO, OFAG, AFD).

Le Conseil fédéral a publié un Message à l'attention du Parlement le 17 mai 2017. Malgré le grand travail en amont, ce Message ne reprend pas les revendications les plus importantes, à savoir un budget global à environ 95 millions de francs et un soutien de l'Administration dans la mise en œuvre, notamment pour le calcul des différences de prix de la farine et pour les statistiques des quantités exportées. Au moment de la rédaction de ce rapport, seule une séance de la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats avait eu lieu, sans résultat concret. Les travaux parlementaires vont se poursuivre durant l'été 2017, avec une décision du Parlement prévue pour l'automne ou l'hiver 2017.

Pour rappel, une solution alternative à l'actuelle loi chocolatière est nécessaire pour garantir l'écoulement d'environ 50'000 t de céréales panifiables qui seront ensuite exportées sous la forme de produits finis tels que les pâtes à pizza ou des biscuits. Sans solution adéquate, les producteurs et les meuniers perdront ces parts de marché, ce qui risque de créer des excédents sur le marché indigène et, par conséquent, une pression sur les prix producteurs.

CÉRÉALES FOURRAGÈRES

Les céréales fourragères ont subi la même pression météorologique que les céréales panifiables. Les rendements étaient également nettement en-dessous des moyennes et seul le maïs grain a tiré son épingle du jeu.

Prix indicatifs

Malgré différentes pressions visant à une ouverture insidieuse des frontières pour les céréales fourragères et les aliments concentrés, les négociations des prix indicatifs pour la récolte 2017, le 8 mars 2017, ont débouché sur un statu quo, ce qui donne un signal positif à la production.

Céréales fourragères : évolution de l'approvisionnement suisse

Entre 2014 et 2016, selon les chiffres actualisés, les surfaces de céréales fourragères ont progressé de 0.6 %, soit une augmentation de moins de 400 ha.

Depuis l'an 2000, la situation est nettement différente, puisque les surfaces de céréales fourragères totales ont diminué de plus de 26 %, rendant ainsi la Suisse de plus en plus dépendante des importations pour l'alimentation animale.

Nous devons constater que la politique agricole 2014-2017, qui prévoyait une augmentation de 5'300 ha entre 2014 et 2017, n'a de loin pas atteint ses objectifs.

La FSPC, soutenue par l'ensemble de la filière, demande par conséquent l'introduction urgente d'une contribution spécifique aux céréales fourragères, afin de corriger cette situation préoccupante pour les producteurs, mais également pour les engraisseurs.

Des réflexions sont en outre en cours avec les engraisseurs afin de pouvoir mieux valoriser les matières premières fourragères indigènes, notamment en agissant au niveau des prix payés aux producteurs. Ces discussions prennent du temps, mais nous soulignons l'intérêt et la motivation des différents échelons de la filière pour trouver des solutions.

MARCHÉ DES OLÉAGINEUX

Les stocks issus des grosses récoltes 2014 et 2015 ont pu être réduits au cours de l'année sous revue, grâce au bon fonctionnement du système des attributions. Les rendements du colza en 2016, avec 34.2 dt/ha, se sont situés dans la moyenne ; la quantité attribuée de 74'400 t n'a pas juste été atteinte, la production se situant à 71'900 t. Pour la récolte 2018, la demande en colza des huileries suisses a augmenté à 90'000 t (2017 : 80'000 t), suite à la décision de Zweifel SA d'utiliser de l'huile de colza HOLL suisse.

Malheureusement, les huileries ne sont plus disposées à prendre du soja alimentaire en 2018, la demande pour l'huile de soja étant inexistante en Suisse. La FSPC a néanmoins trouvé des acheteurs dans le secteur fourrager prêts à augmenter leurs quantités contractuelles ; 5'000 t de soja ont à nouveau pu être attribuées pour la récolte 2018.

Les années passées ont montré l'importance d'un bon fonctionnement dans la gestion des quantités, en collaboration étroite avec la filière : c'est seulement grâce aux réductions et aux contrôles dans la mise en œuvre que les quantités excédentaires ont pu être réduites, évitant ainsi une forte pression sur les prix.

ACCORD DE LIBRE-ECHANGE

L'ouverture insidieuse des frontières reste la plus grande menace pour les cultures de céréales et d'oléagineux en Suisse. Durant l'année sous revue, l'ouverture des frontières sous la forme d'accords de libre-échange a particulièrement préoccupé la FSPC. La Malaisie exige des facilitations pour les exportations d'huile de palme en Suisse, dans une mesure telle que l'existence de la culture du colza suisse est mise en danger. La FSPC a ainsi poursuivi des actions avec la coalition composée d'organisations agricoles, de consommateurs, de défenseurs des droits humains et de protection de l'environnement. La délégation suisse en charge des négociations tient compte de cette large alliance, raison pour laquelle aucun accord n'a été conclu pour le moment. La FSPC a eu l'occasion, à de nombreuses reprises, de présenter ses connaissances techniques lors de la préparation d'interventions politiques. La fin des négociations est prévue pour le début 2018.

SWISSNESS

La nouvelle législation Swissness est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2017, comme prévu et sans grand heurt pour l'industrie agro-alimentaire.

Appréciation des exceptions

Un groupe de coordination, dirigé par l'OFAG et composé de six représentants des producteurs, de l'industrie et des consommateurs, est chargé de faire une évaluation des demandes d'exception et de veiller à ce que toutes les demandes soient traitées de la même manière. La décision finale sur les demandes d'exception revient finalement au Conseil fédéral, qui les publie par le biais d'une ordonnance.

Au 30 juin 2017, l'*Ordonnance du DEFR sur l'utilisation des indications de provenance suisses pour les denrées alimentaires* mentionnait 47 exceptions pour des produits naturels temporairement indisponibles en Suisse et 16 exceptions pour des produits naturels destinés à un usage précis et non disponibles en Suisse.

Ces exceptions sont toutes limitées au 31.12.2018, permettant ainsi aux filières d'essayer de trouver des solutions pour produire ces matières premières en Suisse.

Un monitoring sera mis en place afin de déterminer les impacts du Swissness.

2 ACTIVITÉS DE LA FSPC

La Fédération suisse des producteurs de céréales est l'organisation nationale des producteurs de céréales, d'oléagineux et de protéagineux. La FSPC représente les intérêts des producteurs et s'engage pour de bonnes conditions-cadre politiques, pour une production orientée vers le marché, pour la promotion de la qualité et l'acquisition de nouveaux débouchés.

ORGANES

Vous trouverez sur notre site internet la composition nominative des différents organes.

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS (AD)

Les délégués se sont réunis le 15 novembre 2016 à la Seelandhalle de Chiètres (FR) pour leur assemblée ordinaire.

La partie statutaire a été suivie d'un exposé de Lukas Straumann et Johanna Michel, du Fonds Bruno Manser, qui s'engage pour la protection des populations vivant dans les forêts primitives en Malaisie. Ils ont montré, de manière très parlante, les souffrances de ces populations en lien avec les plantations de palmiers à huile.

COMITÉ

Le Comité de la FSPC s'est réuni à trois reprises durant l'année 2016-2017. Les thèmes centraux sont résumés comme suit :

- 21.09.2016: Financement des mesures privées dans le cadre de la loi chocolatière pour le premier semestre 2017 ; préparation de l'AD (comptes, budget, cotisations, programme d'activités) ; budget et soutiens du pool de production oléagineux
- 04.04.2017: Etat de situation et suite à donner à la loi chocolatière ; gestion de l'offre des oléagineux ; prise de position sur le train d'ordonnances agricoles 2017 ; décision de la participation de la FSPC à la Fête du blé et du Pain 2018
- 09.06.2017: Situation du marché et protection à la frontière ; communiqué de presse sur l'huile de palme dans les aliments ; prise de position sur les importations de blé à des fins techniques et pour la fabrication d'amidon ; perspectives pour la récolte 2017 et loi chocolatière.

COMITÉ DIRECTEUR

Le Comité directeur gère les nombreux dossiers de la Fédération. Il s'est réuni à dix reprises, en particulier pour :

- Suivre l'évolution du marché indigène et international
- Surveiller et affiner la gestion des quantités des oléagineux 2016 et 2017
- Adopter les mesures prévues dans le cadre de la loi chocolatière
- Définir la position de la FSPC dans le cadre de la suppression des aides à l'exportation
- Définir une stratégie pour la négociation des prix indicatifs
- Approuver les mesures de communications « Actualités céréalières » et « Bulletin de marché »
- Approuver les mesures de communication extraordinaires (par exemple pour l'accord de libre-échange avec la Malaisie ou pour le nouveau site internet)
- Suivre les dossiers sur les accords internationaux
- Suivre les travaux des commissions « oléagineux » et « maïs », ainsi que les activités de swiss granum, de l'AHCS et de l'APS
- Préparer les documents de l'AD pour le Comité (cotisations, comptes, programme d'activités et rapport annuel)
- Initier des discussions pour le soutien aux céréales fourragères suisses
- Traiter les diverses demandes, consultations et sollicitations.

Le Comité directeur est composé des personnes suivantes : Fritz Glauser, Ernst Meyer, Hansjakob Häberli, Daniel Dugerdil, Edwin Kunz et Stéphane Teuscher.

COMMISSION « OLÉAGINEUX »

La Commission « oléagineux » est présidée par Daniel Dugerdil et est composée d'acteurs de toute la chaîne de valeur ajoutée. Elle s'est réunie à deux reprises, le 25.08.2016 et le 10.05.2017. Les principaux thèmes traités et décisions prises sont les suivants :

- Situation du marché, gestion des récoltes 2015 et 2016, préparation de la récolte 2017
- Elaboration d'une proposition de budget et de soutiens pour la récolte 2017, ainsi que le suivi des finances du Pool de production oléagineux
- Observation et suivi consultatif des attributions de colza.

COMMISSION « MAÏS »

La Commission « maïs » a siégé à deux reprises sous la présidence de Jakob Widmer : le 30.11.2016 et le 07.06.2017. Les principaux thèmes traités et décisions prises sont les suivants :

- Réflexions pour développer un outil permettant d'affiner la fumure azotée du maïs, en collaboration avec Agroscope. Un projet a été déposé à l'OFAG à la mi-avril 2017, avec un premier préavis positif.
- Suivi de l'évolution du marché et de l'état des cultures
- Suivi des contaminations par les fusarioses et des teneurs en mycotoxines dans le maïs
- Suivi de la dissémination des chrysomèles du maïs
- Participation à la journée d'informations de l'IMIR à Bad Krozingen-Hausen (D) et au Comité de l'IMIR.

SECRETARIAT

Le secrétariat assure la gestion opérationnelle ainsi qu'une grande partie de la représentation de la Fédération auprès des différentes institutions. Au 30.06.2017, le secrétariat est composé de quatre personnes : Pierre-Yves Perrin (90 %), ingénieur agronome EPFZ et directeur, Hannah Hutter (90%), ingénieure agronome HES et directrice adjointe, Andrea Koch (70 %), ingénieure agronome HES et responsable de la communication et Laurence Schmid (90 %), employée de commerce responsable de la comptabilité. Laurence Schmid est occupée à 30 % à la FSPC et est responsable de la comptabilité de l'Union maraîchère suisse (UMS) à 60 %. Dès le 1^{er} juillet 2017, Laurence Schmid quittera la FSPC ; Andrea Koch augmentera son taux de travail à 80 % alors qu'Hannah Hutter reprendra la comptabilité. Les équivalents temps plein passeront de 2.8 à 2.6.

Pierre-Yves Perrin gère en outre le secrétariat de l'Association des centres collecteurs de céréales de Suisse (ACCCS).

COMMUNICATION

NEWSLETTER

La Newsletter est un E-Mail qui présente les thèmes et activités actuels de la FSPC avec des liens sur les documents plus complets ou des pages internet. Dans l'année sous revue, sept Newsletter ont été envoyées.

Il est possible de s'inscrire à la Newsletter sur le site internet de la FSPC. Les possibilités de se désinscrire sont précisées dans chaque Newsletter.

SITE INTERNET

L'ancien site internet de la FSPC avait été conçu en 2008. Le système n'a plus été mise à jour par son créateur au cours des dernières années et le design faisait un peu « ancien temps ». La FSPC a donc construit un nouveau site internet plus simple et plus lisible, avec un système plus moderne. Ce nouveau site était prêt à être connecté à la fin de l'année sous revue. La FSPC a régulièrement contrôlé et mis à jour les informations de son site internet durant l'année passée. Vous y trouverez des statistiques, nos communiqués de presse et prises de position, des informations sur les attributions des oléagineux, les « Actualités céréalières » et les « Bulletins de marché ».

« ACTUALITÉS CÉRÉALIÈRES »

La FSPC a informé ses membres à quatre reprises via les « Actualités céréalières » durant l'année sous revue, dans le Bauernzeitung et dans l'Agri, avec les thèmes suivants :

- 09.09.2016 : récolte 2016 ; faits sur l'accord de libre-échange avec la Malaisie.
- 18.11.2016 : influence de la FSPC sur le prix des céréales ; augmentation du contingent tarifaire
- 19.02.2017 : solution alternative à la loi chocolatière.

- 20.05.2017 : augmentation des quantités de colza 2018 ; nouvelle brochure sur l'huile de colza.

BULLETINS DE MARCHÉ

Les *Bulletins de marché* de la FSPC sont envoyés aux délégués et suppléants, premiers intervenants et membres du Comité. Ils sont également disponibles sur notre site Internet et envoyés par E-mail avec la Newsletter.

Les quatre *Bulletins de marché* publiés durant l'année sous revue ont fourni des informations objectives sur les thèmes suivants en lien avec les marchés :

- Juillet 2016 : Prix producteurs pour la récolte 2015, perspective pour les céréales panifiables 2016 et 2017.
- Octobre 2016 : situation quantitative du colza ; comparaison de la durabilité des huiles de palme et de colza ; importations pour les huiles revers ; évolution des prix internationaux des céréales et oléagineux ; Swissness et SUISSE GARANTIE.
- Avril 2017 : quantité et qualité des céréales panifiables 2016.
- Juillet 2017 : prix producteurs pour la récolte 2016 ; marché du colza et attributions pour 2018 ; perspectives pour les céréales panifiables 2016 et 2017 ; huile de palme dans les aliments fourragers.

MÉDIAS ET EXPOSÉS

Au cours de cet exercice, la FSPC a publié douze communiqués de presse et rédigé ou participé à la rédaction de 17 articles pour la presse agricole. La FSPC a également participé, en qualité d'orateur, à 13 assemblées ou événements ; elle a donné six sessions de formation dans des écoles d'agriculture, sur les mécanismes des marchés et la politique céréalière.



Les illustrations des « Actualités céréalières » peuvent aussi transmettre des informations avec humour.

Les « Actualités céréalières » sont publiées quatre fois par année dans l'Agri.

FOIRES ET EXPOSITIONS

La FSPC a mis à disposition son matériel publicitaire et son matériel de stand pour quatre expositions. Les centres collecteurs, paysans et organisations agricoles apprécient grandement cette offre. Du 7 au 9 juin 2017, la FSPC était présente à la plus grande exposition de grandes cultures de Suisse : les Agroline-Feldtage. Elle y a coordonné un stand commun avec la Fédération suisse des betteraviers et l'Union suisse des producteurs de pommes de terre. La présence sur le stand a permis des échanges avec les producteurs et représentants des grandes cultures.

GESTION DE L'OFFRE

ALLÈGEMENT DU MARCHÉ DES CÉRÉALES

Pour les céréales panifiables, l'allègement de marché est basé sur deux piliers : d'une part le déclassement en céréales fourragères et, d'autre part, les aides à l'exportation dans le cadre de la loi chocolatière. Les deux mesures sont financées par le fonds d'allègement de marché. Les cotisations des producteurs au fonds d'allègement de marché se montaient à Fr. 0.75/dt pour la récolte 2016. Elles ont été augmentées à Fr. 0.82/dt pour la récolte 2017.

Quantités en 2015

Suite à une récolte 2015 marquée par des hauts rendements et des surplus constatés sur les marchés, la FSPC a dû déclasser 50'000 t de céréales panifiables dans le secteur fourrager, afin d'éviter une pression sur les prix. Ces mesures de déclassement ont coûté au total Fr. 5.8 millions et ont passablement diminué le fonds d'allègement de marché.

Sur la quantité de céréales produites depuis 2006, la FSPC a dû déclasser seulement 2.4 % des céréales panifiables dans le secteur fourrager. Sur cette période, le coût du déclassement des 110'200 t s'est monté à 11.17 millions de francs, soit en moyenne Fr. 10.10/dt.

Récolte 2016 et importations

La récolte 2016 a largement déçu au niveau des rendements. La météo pluvieuse durant la floraison a fortement impacté la récolte et a été responsable d'une quantité élevée de petits grains. Les teneurs en mycotoxines, régionalement élevées, ont en outre nécessité une mise en valeur de certains lots dans le secteur fourrager.

Au final, il restait 315'000 t de céréales panifiables propres à la panification. Même en tenant compte des stocks stratégiques présents chez certains partenaires et en effectuant un bilan quantitatif le plus réaliste possible, une augmentation temporaire du contingent d'importation N°27 n'a pas pu être évitée.

Ainsi, swiss granum a fait une demande à l'OFAG pour augmenter de 30'000 t le contingent d'importation N°27 sur le premier semestre 2017, avec un retour à la normale pour le deuxième semestre 2017. Cette demande, couplée à une nouvelle répartition des tranches du contingent, a été acceptée.

Loi chocolatière

Les soutiens à l'exportation décrits dans le chapitre „Loi chocolatière“ ont permis d'exporter, entre 2010 et 2016, environ 245'000 tonnes de farine, soit plus de 325'000 t de céréales, pour un coût moyen d'environ Fr. 4.75/dt de céréales à charge de la FSPC.

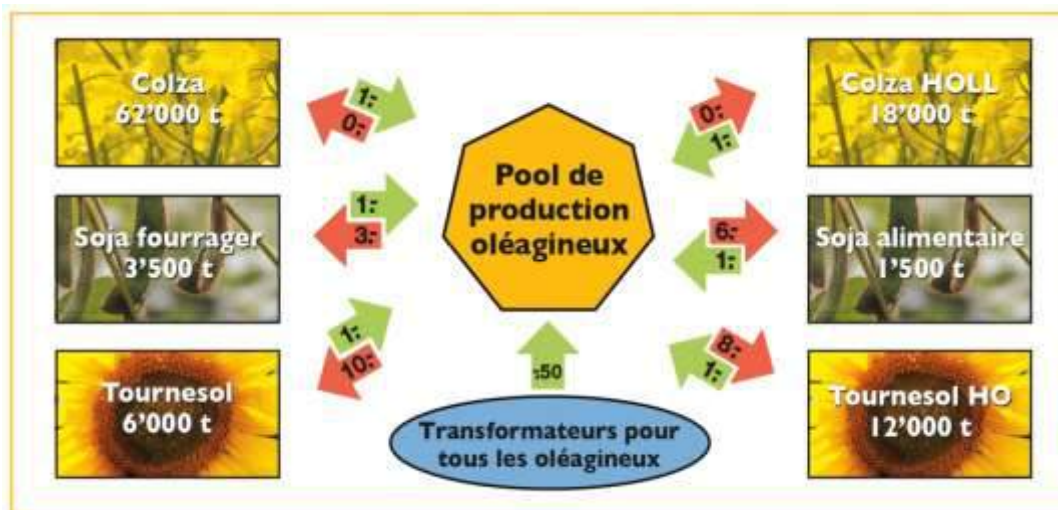
ATTRIBUTION DES OLÉAGINEUX

Les rendements importants des années 2014 et 2015 ont occasionné des stocks, raison pour laquelle la FSPC a dû réduire les quantités attribuées pour les récoltes 2016 et 2017. Les réductions ont débouché sur de nombreuses questions et réclamations. La FSPC a pris passablement de temps pour expliquer la situation et traiter les 157 recours reçus pour la récolte 2017 (récolte 2016 : près de 500 recours).

Grâce aux réductions dans la quantité attribuée pour les dernières années, les quantités stockées ont pu être réduite. En outre, la demande de colza HOLL a augmenté suite au passage de l'entreprise Zweifel SA à l'huile de colza HOLL suisse. Ainsi, les quantités attribuées aux producteurs pour la récolte 2018 correspondent aux quantités souhaitées par les huileries.

POOL DE PRODUCTION OLÉAGINEUX (PPO)

Le Pool de production oléagineux (PPO) a pour objectif le maintien de la production et de la transformation d'oléagineux en Suisse. Un équilibre entre l'offre et la demande permet d'optimiser les parts de marché et d'obtenir les meilleurs prix possibles. Le PPO doit jouer ici le rôle « d'instrument de péréquation » pour les différents oléagineux. Les transformateurs financent Fr. 0.50/dt et les producteurs Fr. 1.-/dt au Pool de production oléagineux. Le fonctionnement détaillé du pool peut être consulté sur le site internet de la FSPC.



Fonctionnement du Pool de production oléagineux pour la récolte 2017.

PRISES DE POSITION ET INTERVENTIONS

La FSPC a été consultée à treize reprises au cours de l'exercice sous revue. Outre plusieurs prises de position relatives à la protection à la frontière, la FSPC a également répondu aux demandes en lien avec les produits phytosanitaires, qu'il s'agisse d'exclusion de matières actives, de taxes incitatives ou de l'approche globale de l'utilisation de produits phytosanitaires avec le plan d'actions. Les autres consultations importantes sont les suivantes :

- Politique agricole : train d'ordonnances de l'automne 2016
- Rendement des farines techniques
- Poursuite des essais variétaux de swiss granum.

Sur les sujets qui ne concernaient pas directement la FSPC, cette dernière a fait part de ses remarques à l'USP ou à swiss granum.

La FSPC est en outre régulièrement intervenue auprès de la Confédération, afin de rendre attentive à la protection à la frontière insuffisante pour les céréales : les prélèvements à la frontière maximums sont trop faibles pour les céréales panifiables, ce qui implique des importations en-dessous des prix indicatifs. Pour les céréales fourragères, la protection à la frontière pour les aliments concentrés peut être contournée en important des mélanges de céréales moulues. En outre, l'écoulement des sous-produits de meunerie est difficile en Suisse, notamment en raison de la forte participation aux programmes de production de lait et de viande basée sur les herbages. La FSPC s'est également engagée contre l'accord de libre-échange avec la Malaisie.



La FSPC, au-delà des prises de position officielles, s'est engagée politiquement et dans les médias contre le libre-échange d'huile de palme de Malaisie. Grâce à l'engagement de politiciens, de nombreuses interventions politiques ont été déposées et couronnées de succès, comme par exemple l'initiative cantonale thurgovienne pour exclure l'huile de palme des accords de libre-échange avec la Malaisie.

3 COLLABORATIONS

SWISS GRANUM

COMMISSION „MARCHÉ - QUALITÉ CÉRÉALES“

Les activités principales de cette commission peuvent être résumées comme suit :

- Demande à l'OFAG de clarifier la situation des importations de mélanges de céréales fourragères moulues à des droits de douane trop faibles, en adaptant la « recette standard ». Après discussion avec l'OFAG, où l'ensemble de la filière était représentée, unie et avec des propositions concrètes, l'OFAG n'est malheureusement pas entré en matière, jugeant les quantités trop faibles pour intervenir
- Demande, acceptée par l'OFAG, d'augmenter de 30'000 t le contingent d'importation N°27 pour le premier semestre 2017, avec une nouvelle répartition des tranches
- Prix indicatifs pour les matières premières fourragères 2017 : ces prix ont été déterminés lors de la séance du 8 mars 2017, sans modification par rapport aux prix indicatifs 2016, malgré la pression constante des importations
- Transparence du marché : estimations et recensement de récoltes, recensement de la qualité, bilan quantitatif de la récolte 2016
- Adoption des conditions de prise en charge pour la récolte 2017
- Adaptation du règlement sectoriel SUISSE GARANTIE pour le 1^{er} juillet 2017
- Réflexions et propositions concrètes à l'attention de l'OFAG pour la prise en compte du son comme fourrage de base dans le programme « Production de lait et de viande basée sur les herbages ». L'intégration du son permettrait de détendre le marché des sous-produits de meunerie, actuellement en manque de débouché. Cette problématique sera reprise pour des éventuelles adaptations d'ordonnances pour le 1^{er} janvier 2018 au plus tôt.

COMMISSION « MARCHÉ TRANSFORMATION OLÉAGINEUX »

Les activités principales de cette commission peuvent être résumées comme suit :

- Clarification de la prise en charge et de la commercialisation de la récolte 2016 de colza

- Transparence du marché : échanges d'informations, publications des prix et des quantités contractées
- Fixation des conditions de prise en charge pour la récolte 2017
- Reconduction du concept d'assurance qualité.

Cette commission, pour la période sous revue, a siégé à deux reprises.

COMMISSIONS TECHNIQUES

D'entente avec l'OFAG, les trois commissions techniques (CT «céréales panifiables», CT «céréales fourragères et protéagineux» et CT «oléagineux») fonctionnent également comme «commissions d'experts» pour le Catalogue national.

Ces commissions affinent les exigences pour l'expérimentation et l'inscription des variétés, sélectionnent les variétés à tester, planifient les essais variétaux, établissent et publient les listes recommandées (LR). La liste des membres des différentes commissions techniques ainsi que les listes recommandées peuvent être consultées sur www.swissgranum.ch ou www.fspc.ch.

Durant la période sous-revue, les commissions techniques ont travaillé sur des propositions à l'attention du Comité de swiss granum, afin d'assurer l'avenir des essais variétaux. En effet, Agroscope a vu ses budgets réduits et n'a plus la possibilité d'assurer le même financement de ces essais. La filière céréalière devrait donc compenser la différence, ce qui occasionne des coûts importants difficiles à financer. Les réflexions sont en cours et se poursuivront durant l'année 2017-2018.

GRUPE DE TRAVAIL « SÉCURITÉ ALIMENTAIRE »

Ce groupe de travail se réunit deux à trois fois par année, entre juillet et octobre, pour faire le point sur les résultats du monitoring mycotoxines et émettre des recommandations aux partenaires de la filière.

La récolte 2016 a présenté des contaminations importantes en mycotoxines localement importantes, avec la nécessité de détruire les lots les plus contaminés. Le risque avant récolte, élevé, n'a heureusement pas eu les conséquences attendues au niveau suisse.

La récolte 2016 de maïs grain n'a pas rencontré de problème majeur.

Au niveau des recommandations, rappelons les mesures préventives suivantes : éviter une rotation trop chargée en céréales et en

maïs, éviter le semis de céréales après du maïs grain ou du maïs d'ensilage, enfouir proprement les résidus de récolte (labour) et choisir des variétés de céréales peu sensibles.

Le groupe de travail « Sécurité alimentaire » a également décidé de supprimer le blé fourrager et l'avoine du monitoring, afin d'éviter une augmentation des coûts suite à la décision d'Agroscope de réduire son financement aux analyses. Afin de compléter la base de données et de continuer à bénéficier de données représentatives, swiss granum étudiera la possibilité d'obtenir des résultats d'analyses des transformateurs et fabricants d'aliments fourragers.

GROUPE DE TRAVAIL « MARQUE DE GARANTIE »

Ce groupe de travail a siégé à une seule reprise durant l'exercice sous revue, afin de rendre le règlement sectoriel des céréales et oléagineux compatible avec la nouvelle législation Swissness en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2017.

Des adaptations mineures ont été nécessaires à notre règlement sectoriel. Une discussion a eu lieu sur le siège de l'exploitation, qui devait auparavant et doit encore être situé en Suisse pour pouvoir produire des céréales et oléagineux SUISSE GARANTIE. Ce critère, soutenu par l'ensemble de la filière et spécifique à notre règlement, permet d'exclure les exploitations agricoles dont le siège est situé dans les zones franches.

AUTRES ORGANISATIONS

UNION SUISSE DES PAYSANS (USP)

La FSPC représente les intérêts des producteurs de céréales au sein de l'USP. Par ce biais, nos positions peuvent être représentées avec plus de poids face à des tiers. Nos arguments permettent de défendre les producteurs de céréales, mais également le secteur des grandes cultures dans son ensemble.

La FSPC, durant la période sous revue, a participé activement à la commission « production végétale » ainsi qu'à la plateforme « produits phytosanitaires ». Celles-ci servent à l'échange d'informations et une communication homogène. Une coordination dans la communication est particulièrement importante en relation avec l'utilisation des produits phytosanitaires.

SWISSEM, AGROSOLUTION, DSP AGRIMMO, PAG-CH, FRAG

La FSPC collabore avec d'autres organisations, parmi lesquelles :

- Agrimmo : représentation au Conseil d'administration pour la gestion du bâtiment de la Belpstrasse 26, en partie propriété de la FSPC
- Agrosolution : représentation au Conseil d'administration
- Delley Semences et Plants (DSP) : représentation au Conseil d'administration
- Plateforme Grandes Cultures Suisses (PAG-CH) et Forum Recherches Ackerbau Grandes cultures (FRAG) : échanges d'informations et de connaissances, évaluation des activités et propositions de recherches d'Agroscope. La présidence du FRAG est assurée par Pierre-Yves Perrin
- Swissem : groupes de travail « céréales » et « semences bio ».

4 PROMOTION

ASSOCIATION « PAIN SUISSE » (APS)

L'Association Pain Suisse (APS) a pour objectif de promouvoir la consommation de pain et de pâtisseries en Suisse et, partant, celle de céréales. Vous trouverez la composition de l'ISP sur le site internet www.painsuisse.ch.

Au total, l'Association a dépensé environ Fr. 644'017.- en 2016, financés pour moitié par les membres et pour moitié par les mesures de promotion des ventes de la Confédération. En 2016, la priorité a été donnée à la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de communication.

Parmi les mesures les plus importantes en 2016, citons :

- Création d'un nouveau site internet en lien avec les médias sociaux
- Calendrier de l'Avent pour la promotion de la nouvelle stratégie
- Réalisation de nombreux articles techniques, reportages et films pour une diffusion via le site internet, la Newsletter ou les médias sociaux
- Newsletters spécifiques pour les consommateurs et les acteurs de la filière
- Cours de formation sur le pain pour 400 gastronomes
- Co-organisation de la Journée Qualité du blé.

ASSOCIATION « HUILE DE COLZA SUISSE » (AHCS)

L'objectif de l'association « Huile de colza suisse » est d'améliorer l'image de l'huile de colza, en particulier grâce à ses particularités diététiques exceptionnelles, de promouvoir les ventes et de gagner des parts de marchés dans le secteur des ménages privés et de la gastronomie. Pour ce faire, les mesures de marketing et les priorités suivantes ont été mises en œuvre en 2016 :

- Campagne 2016 dès le mois d'avril avec des affiches, des annonces et des rapports techniques dans la presse grand public et spécialisée
- Concours on-line en lien avec les étiquettes sur les bouteilles d'huile de colza achetées à la Coop
- Coopération médiatique avec Annemarie Wildeisen
- Réalisations de nouvelles brochures sur l'huile de colza
- Réalisation d'une grille d'utilisation pour les différentes huiles de colza.

La composition de l'Association peut être consultée sur www.colza.ch.

En 2015, l'AHCS a dépensé près de Fr. 1'006'450.-, dont Fr. 480'000.- provenaient des mesures de promotion des ventes de la Confédération. Le reste est financé par les cotisations des membres.



L'Association Pain suisse, dans le cadre de sa nouvelle stratégie, a réalisé des vidéos mettant en scène des acteurs de la filière céréalière. Ces vidéos, très instructives, peuvent être mises en lien sur votre site internet ou sur Facebook. Hansjakob Häberli, membre du Comité directeur de la FSPC, explique la production de blé dans une des vidéos.

SUISSE GARANTIE

Pratiquement toute la production de céréales panifiables, de colza, de soja et de tournesol est commercialisée sous la marque de provenance SUISSE GARANTIE. Au niveau agricole, la gestion de la base de données est établie au travers d'Agrosolution ; les contrôles sur les exploitations peuvent ainsi avoir lieu en même temps que les contrôles PER.

Attitude face au Swissness

Avec l'entrée en vigueur de la législation Swissness, le règlement général SUISSE GARANTIE a été adapté pour le 1^{er} janvier 2017.

L'origine « suisse » a ainsi été reprise de la législation Swissness et se définit comme suit : Suisse y compris la Principauté du Liechtenstein et les autres enclaves douanières (Büdingen, Campione), les zones franches du Pays de Gex et de la Haute-Savoie (zone franche de Genève), ainsi que les surfaces des exploitations agricoles suisses qui sont situées en zone frontière étrangère au sens de l'art. 43 de la loi du 18 mars 2005 sur les douanes (RS 631.0) et qui ont été exploitées sans interruption par ces exploitations au moins depuis le 1^{er} janvier 2014.

Pour les oléagineux et céréales, cette modification n'a que très peu d'impact. Une discussion a néanmoins eu lieu au sein d'AMS sur le lieu où devait se situer le siège de l'exploitation. Notre filière avait une condition supplémentaire dans le règlement sectoriel qui précisait que le siège de l'exploitation devait se trouver en Suisse. Cette particularité a été conservée, ce qui a une importance pour la production dans les zones franches (les productions issues de surfaces situées dans les zones franches peuvent être SUISSE GARANTIE uniquement si le siège de l'exploitation de production se situe en Suisse).

Informations et documents

Le site internet www.swissgranum.ch fournit des informations sur SUISSE GARANTIE, les formulaires d'inscription pour tous les échelons de la filière, ainsi que le règlement de branche.

La FSPC va poursuivre son engagement pour que le pain et les produits de boulangerie bénéficient du logo SUISSE GARANTIE également sur le front de vente. Cela permettrait de se différencier des produits importés.

AGRO MARKETING SUISSE (AMS)

L'objectif de l'AMS est de promouvoir les ventes de l'ensemble des matières premières suisses. L'AMS est en particulier responsable de l'indication de provenance SUISSE GARANTIE. La FSPC est représentée au comité et dans les commissions techniques d'Agro-Marketing Suisse (AMS) par Pierre-Yves Perrin. La représentation de la filière dans les autres groupes de travail se fait d'entente avec swiss granum.

Le Comité s'est particulièrement investi dans la stratégie de communication de SUISSE GARANTIE, avec une réflexion de fond quant aux arguments à communiquer aux consommateurs. L'objectif est d'aller plus dans les détails et de pouvoir communiquer sur la valeur et les avantages des produits SUISSE GARANTIE, notamment en les différenciant des produits importés. Les mesures de communication concrètes suivront.

Dans les commissions techniques, le règlement général et d'autres règlements ont été revus et mis à jour. Les questions relatives aux autorisations spéciales et à la collaboration avec les organes de certification font également partie du travail de ces commissions.

5 STATISTIQUES

Tableau I : Prix garantis et prix indicatifs des céréales panifiables (en Fr./dt)

	Prix garantis ^① (Fr./dt)			Prix indicatifs (Fr./dt)								
	1990	1995	2000	2005 ^②	2010	2012 «récolte»	2013 «récolte et après-récolte»	2014 «récolte»	2015 «récolte»	2016 «récolte»	2017 «récolte»	
Blé Top	112.00			57.00	Pas de prix indicatifs	53.00	Pas de prix indicatifs	52.00	52.00	52.00	52.00	
Blé I	107.00	104.00	75.00	54.00		50.00		50.00	50.00	50.00	50.00	
Blé II	103.00	97.00	70.00	49.00		47.50		49.00	49.00	49.00	49.00	
Blé III	99.00			46.00		44.00		45.00	45.00	45.00	45.00	
Blé biscuit	98.00	100.00	69.00	50.50		48.00		49.00	49.00	49.00	49.00	
Seigle	105.00	93.00	62.00	46.00		40.00		40.00	40.00	40.00	40.00	
Epeautre A	98.00	98.00	66.00	64.00		56.00		56.00/54.00	56.00	56.00	56.00	56.00
Epeautre B			52.00	52.00		46.00						

① : Prix de prise en charge par la Confédération (sans déduction de la taxe de coresponsabilité)

② : Diminution du droit de douane: Fr. 3.- par 100 kg au 1^{er} juillet 2005 et 2007 ainsi que Fr. 4.- par 100 kg au 1^{er} juillet 2009

Prix indicatif jusqu'en 2010 : prix producteur pour une marchandise livrée au centre collecteur, réceptionnée, nettoyée, si nécessaire séchée et répondant aux conditions de prise en charge

Prix indicatif dès 2011 : Prix indicatif "récolte" respectivement "après récolte" pour les céréales panifiables, départ centre collecteur, répondant aux conditions de prise en charge de swiss granum

Sources : FSPC et swiss granum

Tableau 2 : Prix indicatifs des matières fourragères et des protéagineux (en Fr./dt)

	1990	1995	2000	2005 ^①	2008	2009	2010	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Blé fourrager				43.50	40.00	36.00	36.50	36.50	36.50	36.50	36.50	36.50	36.50
Orge	68.00	59.50	47.00	40.50	38.00	34.50	34.50	34.50	34.50	34.50	34.50	34.50	34.50
Triticale	68.00	59.50	48.00	41.00	39.00	34.50	34.50	34.50	34.50	34.50	34.50	34.50	34.50
Avoine	67.00	55.50	43.00	37.00	34.50	30.50	30.50	30.50	30.50	30.50	30.50	30.50	30.50
Maïs	73.00	61.50	49.00	42.00	40.50	36.50	36.50	36.50	36.50	36.50	36.50	36.50	36.50
Pois protéagineux	75.00	64.00	53.00	46.00	41.00	37.00	37.00	37.00	37.00	37.00	37.00	37.00	37.00
Féverole	68.00	59.50	47.00	43.00	38.50	34.50	34.50	34.50	34.50	34.50	34.50	34.50	34.50
Lupin blanc				51.00	46.50	42.50	42.50	42.50	42.50	42.50	42.50	42.50	42.50

^① : Diminution du droit de douane au 1^{er} juillet 2005 de Fr. 3.- par 100 kg pour les matières riches en énergie et de Fr. 1.- par 100 kg pour les matières riches en protéine.

Prix indicatif : prix producteur pour une marchandise livrée au centre collecteur, réceptionnée, nettoyée, si nécessaire séchée et répondant aux conditions de prise en charge

Sources : USP et swiss granum

Tableau 3 : Prix garantis et prix payés aux producteurs des oléagineux (en Fr./dt)

	Prix garantis ^① (Fr./dt)		Prix payé au producteur ^② (Fr./dt)						
	1995	1999	2000	2010	2013	2014	2015	2016	2017
Colza	165.00	150.00	Env. 70.00	78.76-81.76	84.61-87.61	78.40-81.40	71.55-74.55	74.43-77.43	73.73-76.70
Tournesol	165.00	165.00	Env. 73.00	80.75-83.75	81.67-84.67	78.56-81.56	76.83-79.83	76.49-79.49	76.49-79.49
Tournesol «high oleic»				84.70-87.70	86.98-89.98	88.46-91.46	82.81-85.81	80.60-83.60	79.25-82.25
Soja		165.00	50.00 - 55.00	53.69-56.69	55.09-58.09	57.92-60.92	49.98-53.98	53.45-56.46	53.20-56.20

^① : Prix de prise en charge par la Confédération

^② : Le prix payé au producteur est un prix départ centre collecteur, duquel il faut encore déduire les frais d'entrée. Estimation avant la récolte.

Sources : OFAG et swiss granum

Tableau 4 : Evolution des surfaces en hectares (ha)

	1990	1995	2000	2005	2010	2013	2014	2015	2016	2017*
Blé panifiable ①	97'249	99'694	94'109	83'744	77'853	77'334	76'298	75'654	75'443	76'400
Seigle	3'446	6'862	3'643	1'677	2'248	1'861	1'924	1'928	1'985	2'000
Epeautre	2'609	2'667	1'467	2'428	4'136	3'250	3'628	3'985	4'607	4'800
Autres céréales panifiables②	115	213	41	190	138	237	138	164	273	287
Total cér. fanifiables	103'419	109'436	99'260	88'039	84'375	82'682	81'988	81'731	82'308	83'487
Blé fourrager③				6'334	9'057	8'317	8'344	8'309	8'276	7'600
Orge	60'036	54'681	45'741	37'689	28'949	28'574	27'125	28'548	28'641	28'800
Triticale	10'480	6'135	10'306	11'811	10'274	9'147	8'269	8'252	8'721	8'800
Avoine	10'431	8'342	5'067	2'950	1'789	1'675	1'590	1'587	1'684	1'800
Mais grains④	27'367	26'088	22'006	20'612	15'208	15'173	15'713	12'564	14'166	15'000
Autres céréales fourragères	234	566	291	254	170	207	182	196	221	230
Total cér. fourragères	108'548	95'812	83'411	79'650	65'447	63'093	61'223	59'456	61'709	62'230
Total céréales	211'967	205'248	182'671	167'689	149'822	145'775	143'211	141'187	144'017	145'717
Pois protéagineux	1'676	1'921	2'581	4'807	3'483	3'619	3'759	4'355	4'553	4'600
Féverole	159	307	275	272	274	426	493	556	646	700
Lupin			36	99	59	66	77	105	115	120
Autres protéagineux②									676	785
Total protéagineux	1'835	2'228	2'892	5'178	3'816	4'111	4'329	5'016	5'990	6'205
Colza	16'813	14'474	14'343	17'651	21'806	22'244	23'184	23'432	20'979	21'000
Tournesol		461	3'579	5'083	3'563	3'959	3'957	4'568	4'885	4'900
Soja	1'075	1'747	952	1'518	1'087	1'407	1'496	1'719	1'765	1'900
Autres oléagineux②					178	248	182	172	206	220
Total oléagineux	17'888	16'682	18'874	24'252	26'634	27'858	28'819	29'891	27'835	28'020

① : Classes Top, I, II, III et biscuit

② : Y compris nouvelles espèces dès 2016

③ : Variétés de blé fourrager selon liste recommandée

④ : nouvelle méthode de calcul dès 2011

* provisoire (mai 2017)

Sources : USP et swiss granum

Tableau 5 : Evolution des volumes de production en tonnes

	1990	2000	2005	2010	2013	2014	2015	2016*
Blé panifiable (propre à la panif.)			384'100	376'028	392'315	362'454	387'617	292'937
Epeautre (propre à la panif.)			} 15'500	12'826	11'230	12'947	12'947	12'100
Seigle (propre à la panif.)				10'072	8'889	3'179	11'179	7'831
Autres cér. panifiables (propres à la panif.) ^①				467	895	445	553	2'259
Cér. panifiables (propres à la panification, sans semence)			399'600	399'393	413'329	379'025	412'296	315'127
Blé panifiable (déclassé, impropres à la panif.)			76'300	58'034	4'753	96'349	54'170	26'130
Autres cér. panifiables (impropres à la panif.)			3'000	5'865	1'420	11'448	1'013	1'333
Blé fourrager			43'700	57'024	51'976	59'089	54'452	37'917
Orge	324'375	267'103	225'575	169'920	160'656	196'951	193'737	154'460
Avoine	50'421	24'953	14'213	7'948	6'863	7'773	7'001	6'374
Triticale	52'578	61'898	66'577	56'705	48'847	48'968	48'270	34'537
Maïs grains ^②	225'415	211'922	198'260	142'858	153'000	169'000	113'000	143'907
Autres cér. fourragères	1'142	1'462	2'000	883	812	1'167	1'127	935
Total cér. fourragères			629'625	499'237	428'327	590'745	472'770	405'593
<i>Dont cér. panif. (déclassées, impropres à la panif.)</i>			79'300	63'899	6'173	107'797	55'183	26'463
Semences de cér. panifiables	20'600	18'500	18'000	15'837	17'011	16'664	16'125	15'125
Semences de cér. fourragères	12'800	11'000	9'000	9'118	8'353	7'637	7'768	6'768
Total semences de céréales	33'400	29'500	27'000	24'955	25'364	24'301	23'893	21'893
Total céréales	1'235'837	1'169'464	1'056'225	923'585	867'020	994'071	908'959	742'613
Pois protéagineux	6'697	8'954	17'900	14'537	12'299	14'074	15'033	9'021
Féverole	782	1'137	1'200	851	1'095	1'430	1'472	1'691
Autres protéagineux ^①			300	189	196	245	311	2'037
Total protéagineux	7'479	10'091	19'400	15'577	13'590	15'749	16'816	12'749
Colza	43'215	39'060	58'800	67'900	72'510	93'945	87'004	71'900
Tournesol		11'666	15'000	10'600	8'641	9'730	9'789	13'007
Soja	2'611	3'750	4'000	3'076	3'553	3'882	4'054	4'500
Autres oléagineux ^①			400	400	585	497	333	352
Total oléagineux	45'826	54'476	77'800	81'976	85'289	108'054	101'180	89'759

① : y compris nouvelles espèces dès 2016

② : nouvelle méthode de calcul dès 2011

* provisoire

Sources : USP et swiss granum

Tableau 6 : Rendements moyens par unité de surface (dt/ha)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016*
Blé panifiable d'automne	58.8	59.2	60.0	57.7	62.5	58.1	53.6	62.7	60.7	44.1
Blé panifiable de printemps	49.3	50.2	50.5	51.0	51.8	49.0	49.1	53.2	49.0	34.7
Blé fourrager	69.6	71.1	71.1	64.8	77.1	65.8	64.3	72.4	67.0	48.4
Seigle	56.7	60.1	63.6	61.0	66.1	59.2	55.1	67.2	61.8	42.4
Epeautre	39.6	39.4	37.9	38.9	44.4	37.4	37.8	43.4	36.0	30.3
Méteil de céréales panifiables	57.2	60.2	63.6	61.1	66.0	57.7	52.9	53.6	51.9	42.4
Orge d'automne	60.7	61.3	64.9	60.5	65.3	65.3	58.8	74.8	70.0	56.3
Orge de printemps	53.5	47.9	51.1	51.8	52.4	53.3	39.5	62.6	57.0	36.9
Triticale	58.2	59.0	60.7	56.8	63.9	58.5	55.1	61.0	60.5	41.5
Avoine	45.4	50.9	55.0	49.9	51.8	53.4	47.4	53.1	49.0	42.2
Maïs grains ^①	101.7	97.0	104.1	94.3	114.7	108.4	100.9	107.8	89.9	101.8
Méteil de céréales fourragères	51.5	50.4	50.9	51.9	59.5	53.3	39.2	64.1	57.6	42.3
Pois protéagineux	34.9	38.8	39.1	41.7	40.3	37.8	34.0	37.4	34.5	19.4
Féverole	25.2	33.9	32.0	31.0	36.9	31.0	25.7	29.0	26.5	26.2
Colza	30.2	30.1	31.3	31.1	33.3	31.2	32.6	40.5	37.1	34.2
Tournesol	26.7	27.6	32.3	29.8	29.8	26.2	21.8	24.6	21.4	26.6
Soja	25.9	29.1	27.1	28.3	29.4	28.1	25.3	25.9	23.6	25.3

① : nouvelle méthode de calcul dès 2011

* provisoire

Source : USP / swiss granum

Tableau 7 : Importations dans le cadre du contingent tarifaire n° 27 «céréales panifiables» en tonnes

Trimestre	Blé	Seigle	Epeautre	Engrain/Amidonner	Autres	Total
Total 2005	23'445	1'246	3'258	409	31	28'389
Total 2006	49'847	1'610	4'560	224	41	56'282
Total 2007	72'074	3'892	6'430	987	22	83'405
Total 2008	79'074	2'716	5'402	435	13	87'640
Total 2009	61'379	2'261	6'326	25	9	70'000
Total 2010	57'894	1'977	3'961	0	0	63'832
Total 2011	64'942	1'293	3'662	94	3	69'994
Total 2012	62'418	1'424	4'914	1'242	2	70'000
Total 2013	62'769	2'366	3'012	1'841	7	69'995
1er trimestre 2014	22'003	466	979	1'541	1	24'990
2ème trimestre 2014	22'847	470	150	152	1	23'620
3ème trimestre 2014	4'268	345	1'757	0	0	6'370
4ème trimestre 2014	12'767	662	1'530	53	0	15'012
Total 2014	61'885	1'943	4'416	1'746	2	69'992
1er trimestre 2015	24'244	1'852	3'877	26	1	30'000
2ème trimestre 2015	28'006	680	1'314	0	0	30'000
3ème trimestre 2015	16'362	280	3'351	0	7	20'000
4ème trimestre 2015	5'555	317	4'070	50	8	10'000
Total 2015	74'167	3'129	12'612	76	16	90'000
1er trimestre 2016	15'784	755	3'451	7	3	20'000
2ème trimestre 2016	15'924	535	3'533	2	6	20'000
3ème trimestre 2016	14'508	205	245	10	32	15'000
4ème trimestre 2016	12'662	51	2'263		24	15'000
Total 2016	58'878	1'546	9'492	19	65	70'000
1er trimestre 2017	42'438	739	6'682	48	93	50'000
2ème trimestre 2017	17'215	472	2'299	9	5	20'000
3ème trimestre 2017*	7'943	67	2'021		25	10'056
Total 2017	67'596	1'278	11'002	57	123	80'056

*provisoire, état au 14.08.2017 Source : OFAG

Tableau 8 : Quantités d'oléagineux attribuées et des contrats en tonnes

Cantons	Colza				Tournesol				Soja			
	2015	2016	2017	2018	2015	2016	2017	2018	2015	2016	2017	2018
AG	9'354	7'626	7'570	9'438	595	727	919	849	250	248	332	297
BE	8'591	7'431	7'336	10'248	1'339	1'343	1'719	1'544	74	43	63	89
BS/BL	1'418	1'179	1'137	1'519	18	17	29	32	416	338	254	236
FR	6'365	5'478	5'523	6'778	525	670	745	732	60	50	68	61
GE	3'517	2'767	2'740	3'261	1'838	1'760	1'850	1'758	864	870	1'054	978
GR	326	298	277	304	-	2	-	-	-	15	8	11
JU	3'682	3'269	3'245	3'893	241	262	289	233	75	53	77	23
LU	4'447	3'524	3'508	4'665	20	21	47	48	69	63	67	58
NE	1'706	1'481	1'552	1'891	168	162	150	133	67	68	73	78
SG	218	206	216	345	31	15	32	10	53	58	45	44
SH	5'546	4'806	4'744	5'592	1'189	1'311	1'471	1'438	254	276	267	243
SO	3'015	2'421	2'393	2'931	412	485	556	513	206	149	173	195
SZ	45	32	33	52	-	-	-	-	-	-	-	-
TG	4'145	3'501	3'547	4'791	861	903	1'108	1'125	145	148	206	220
TI	-	-	-	-	97	66	65	67	296	251	219	251
VD	26'520	23'145	23'024	26'540	5'482	5'968	6'131	5'760	858	849	971	943
VS	45	43	21	23	17	29	60	56	27	53	45	39
ZG	283	219	250	314	-	-	-	-	-	3	6	7
ZH	8'060	6'569	6'725	8'535	1'882	1'909	1'933	1'848	686	876	955	1'030
Total	87'283	74'009	73'840	91'120	14'715	15'649	17'104	16'146	4'399	4'411	4'883	4'803
Quantités du contrat-cadre (SwissOlio) et des autres contrats (soja fourrager)												
Secteur alimentaire	77'000	79'000	80'000	90'000	18'000	18'000	18'000	18'000	1'500	1'500	1'500	-
Secteur fourrager	-	-	-	-	-	-	-	-	2'000	3'500	3'500	5'600

Ces cultures ne sont pas cultivées dans les cantons suivants: ARI/Al, GL, OW/NW et UR.

Sources : FSPC et SwissOlio.

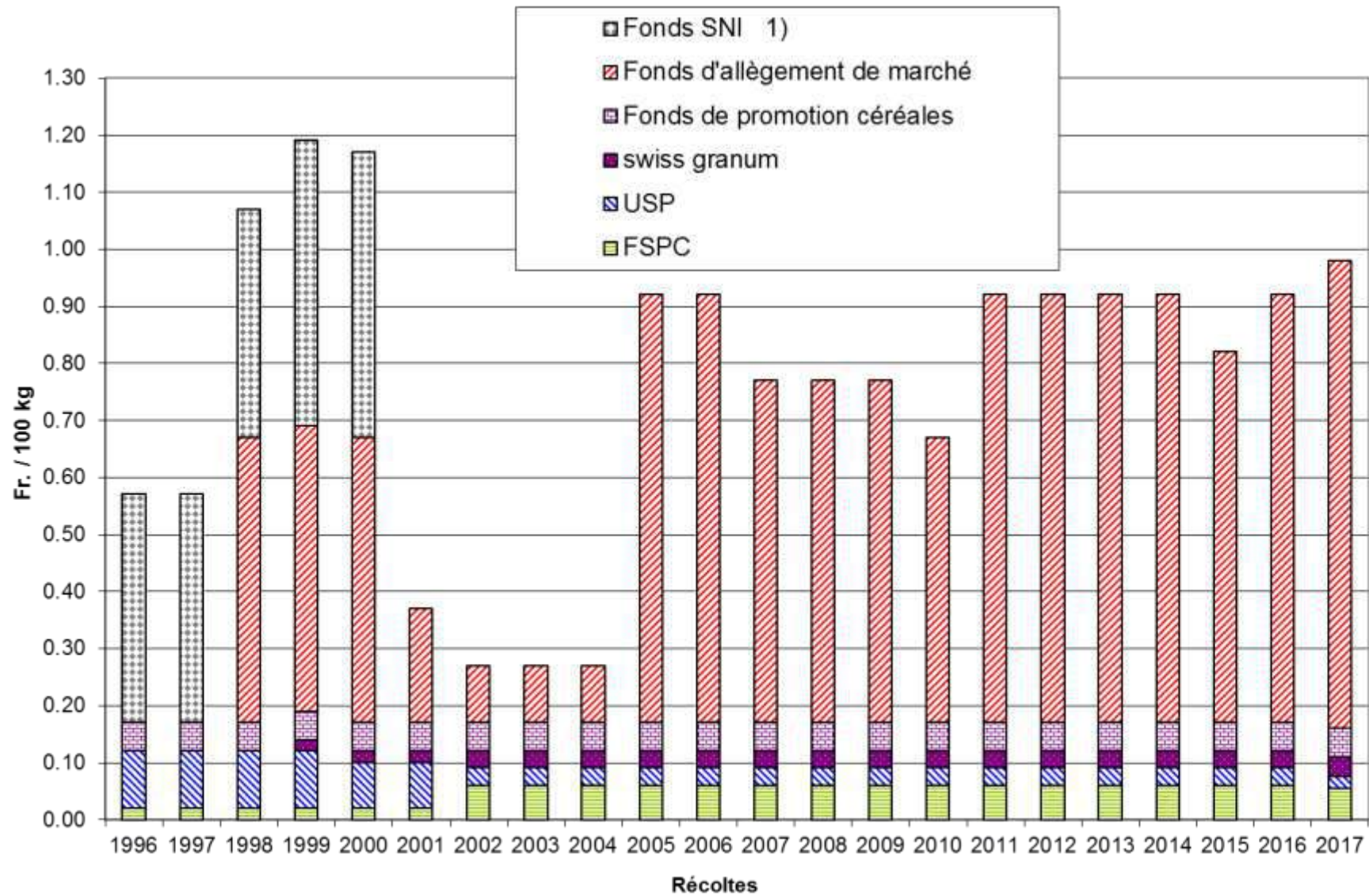
Tableau 9 : Evolution des cotisations des producteurs en francs par 100 kg

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Cotisations prélevées sur toutes les cultures en faveur de:													
<i>FSPC</i>	0.06	0.06	0.06	0.06	0.06	0.06	0.06	0.06	0.06	0.06	0.06	0.06	0.055
<i>swiss granum</i>	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03	0.035
<i>USP</i>	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03	0.02
<i>Sous-total</i>	0.12	0.12	0.12	0.12	0.12	0.12	0.12	0.12	0.12	0.12	0.12	0.12	0.11
Total céréales panifiables ①	0.92	0.92	0.77	0.77	0.77	0.67	0.92	0.92	0.92	0.92	0.82	0.92	0.98
<i>dont fonds d'allègement de marché</i>	0.75	0.75	0.60	0.60	0.60	0.50	0.75	0.75	0.75	0.75	0.65	0.75	0.82
<i>dont fonds de promotion céréales</i>	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05
Total céréales fourragères	0.12	0.12	0.12	0.12	0.12	0.12	0.12	0.12	0.12	0.12	0.12	0.12	0.11
Total colza	0.69	0.68	0.66	1.66	1.62	1.63	1.63	1.63	1.62	1.62	1.62	1.62	1.61
<i>dont Pool de production oléagineux</i>	-	-	-	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
<i>dont commission huile de colza suisse</i>	0.50	0.50	0.50	0.50	0.50	0.50	0.50	0.50	0.50	0.50	0.50	0.50	0.50
<i>dont projet R & D</i>	0.02	0.02	-	-	-	0.01	0.01	0.01	-	-	-	-	-
<i>dont mandat de prestations oléagineux</i>	0.04	0.04	0.04	0.04	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total tournesol et soja	0.16	0.06	0.16	1.16	1.12	1.12	1.12	1.12	1.12	1.12	1.12	1.12	1.11
<i>dont Pool de production oléagineux</i>	-	-	-	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
<i>dont mandat de prestations oléagineux</i>	0.04	0.04	0.04	0.04	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total lin	0.12	0.12	0.12	0.12	0.12	0.12	0.12	0.12	0.12	0.12	0.12	0.12	0.11
Total protéagineux	0.12	0.12	0.12	0.12	0.12	0.12	0.12	0.12	0.12	0.12	0.12	0.12	0.11

① : Prélèvement de Fr. l.- supplémentaire sur l'épeautre en faveur de la CI Epeautre (IG Dinkel)

Source : FSPC

Graphique I: Evolution des cotisations des producteurs de céréales panifiables en francs par 100 kg



1) Industrie alimentaire suisse

Tableau 10 : Importations de céréales en tonnes

	N° de tarif vieux	N° de tarif nouveau	2000	2005	2010	2014	2015	2016
Blé tendre	1001.9011-9090	1001.9100-.9990	168'265	124'136	250'944	341'297	331'910	417'808
<i>dont déclaré pour le secteur alimentaire</i>			78'103	77'031	109'357	110'171	136'555	115'444
<i>dont déclaré à fins fourragères</i>			89'873	45'475	141'382	229'019	183'508	273'333
Blé dur	1001.1011-1090	1001.1100-1990	130'657	78'372	85'071	78'607	65'375	66'982
<i>dont déclaré pour le secteur alimentaire</i>			130'550	78'371	81'773	78'269	65'354	66'973
<i>dont déclaré à fins fourragères</i>			104	0	3'262	323	0	0
Seigle	1002.0011-0090	1002.1000-9090	10'435	2'779	4'719	5'856	4'976	2'780
<i>dont déclaré pour le secteur alimentaire</i>			4'234	1'565	2'050	2'122	3'322	1'648
<i>dont déclaré à fins fourragères</i>			5'335	754	2'141	3'309	992	722
Orge	1003.0010-0090	1003.1000-9090	74'732	14'067	71'357	91'129	68'988	34'153
<i>dont déclaré pour le secteur alimentaire</i>			9'051	12'260	8'558	8'650	8'996	8'027
<i>dont déclaré à fins fourragères</i>			65'444	1'431	62'441	82'038	59'645	25'719
Triticale	1008.9013-9039	1008.9013-9039	192	26	559	1'088	459	333
<i>dont déclaré pour le secteur alimentaire</i>			0	25	0	0	203	48
<i>dont déclaré à fins fourragères</i>			190	0	552	1'083	254	243
Avoine	1004.0010-0090	1004.1000-9090	45'863	47'407	56'391	44'934	48'582	50'128
<i>dont déclaré pour le secteur alimentaire</i>			36'982	21'221	24'092	24'654	28'996	24'204
<i>dont déclaré à fins fourragères</i>			8'851	26'152	32'285	20'154	19'511	25'807
Maïs grains	1005.1000-9090	1005.1000-9090	24'981	76'145	96'419	140'922	131'495	135'869
<i>dont déclaré pour le secteur alimentaire</i>			8'250	6'971	3'696	5'334	4'928	7'147
<i>dont déclaré à fins fourragères</i>			15'218	67'466	91'137	134'255	124'343	156'750
Riz	1006.1020-4090	1006.1000-4090	75'257	93'301	113'001	128'065	126'011	132'731
<i>dont déclaré pour le secteur alimentaire</i>			47'158	49'276	44'798	54'473	55'883	53'189
<i>dont déclaré à fins fourragères</i>			28'099	44'025	68'203	73'520	70'053	79'493
Autres céréales	1007...+1008.	1007...+1008.	12'377	6'452	4'053	4'189	3'875	5'209
<i>dont déclaré pour le secteur alimentaire</i>	2010-.3090,	1000-.5090,	4'235	3'264	2'657	2'663	2'789	4'068
<i>dont déclaré à fins fourragères</i>	9041-9099	.9023-.9090	7'957	3'186	1'370	1'494	1'028	1'075
Total céréales			542'759	442'686	682'513	836'087	781'670	875'993
<i>dont déclaré pour le secteur alimentaire</i>		Valable depuis	318'563	249'982	276'981	286'336	307'026	280'748
<i>dont déclaré à fins fourragères</i>		l.l.2012	221'071	188'490	402'773	545'196	459'334	563'143
<i>dont déclaré à d'autres fins</i>			3'125	4'214	2'759	4'555	15'310	32'102

Source : swiss granum

Tableau II : Importations de supports protéiques et d'oléagineux en tonnes

	N° de tarif	2000	2005	2010	2014	2015	2016 (prov.)
Total protéagineux à fins fourragères		22'083	11'055	8'565	14'329	14'592	10'275
dont pois protéagineux	0713.1011, 1091	22'016	10'839	8'286	13'791	13'873	9'631
dont féverole	0713.5012, 5091	67	215	279	538	719	644
Total tourteaux (et autres coproduits) à fins fourragères *		97'966	188'206	323'463	330'996	362'383	352'965
dont tourteaux de soja (et autres coproduits)	2304.0010	90'624	178'803	280'785	249'082	273'285	275'066
dont tourteaux d'arachide (et autres coproduits)	2305.0010	-	-	-	-	-	-
dont tourteaux de lin (et autres coproduits)	2306.2010	474	283	371	1'069	1'608	1'211
dont tourteaux de tournesol (et autres coproduits)	2306.3010	419	15	6'781	18'112	16'771	16'917
dont tourteaux colza (et autres coproduits)	2306.4110, 4910	6'441	9'058	35'481	62'657	70'694	59'386
dont autres	2306.1010, 5010, 6010, 9011, 9021	9	47	45	76	25	385
Total autres protéines végétales à fins fourragères		67'693	71'047	103'768	116'366	117'616	122'211
dont levures	2102.1091, 2011	6'033	5'916	6'342	2'347	2'653	1'648
dont protéines de pommes de terre	2303.1011	23'191	15'078	5'543	3'830	4'168	3'751
dont gluten de maïs	2303.1012, 1018	37'649	43'990	39'184	51'580	47'621	47'140
dont autres subst. protéiniques	0713.2011, 2091, 3111, 3191, 3211, 3291, 3311, 3391, 3411, 3491, 3511, 3591, 3911, 3991, 4011, 4091, 6011, 6091, 9021, 9081, 2102.2021, 2303.2010, 3010	820	6'063	52'699	58'609	63'174	69'672
Total oléagineux (ces 3 espèces)		128'720	64'296	45'714	26'928	21'547	30'903
Colza	1205.1010-9069	2'822	6'217	7'748	7'500	4'020	11'939
Tournesol	1206.0010-0069	16'480	9'457	10'539	4'838	4'439	6'269
Soja	1201.1000-9099	109'418	48'622	27'427	14'590	13'088	12'695
dont déclaré à fins fourragères	1201.9010	2'903	1'123	3'609	2'068	1'430	608
dont déclaré pour extraction d'huile à fins fourragères	1201.9021	30'428	39'288	17'304	8'359	7'893	8'150
Total huiles (ces 3 espèces)		32'971	48'087	49'230	57'602	55'591	52'602
Huile de colza	1514.1190, 1991, 1999, 9190, 9991, 9999	1'929	5'031	6'755	6'052	5'133	6'162
Huile de tournesol	1512.1190, 1918, 1919, 1998, 1999	30'422	42'369	41'873	50'739	49'547	45'304
Huile de soja	1507.1090, 9018, 9019, 9098, 9099	621	687	603	811	911	1'136

* Coproduits issus de la transformation d'oléagineux

Source: Administration fédérale des douanes / swiss granum